

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement  
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 42733 du 14 octobre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française**

NOR : INTJ1517885S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 48451 du 27 juillet 2015 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2015;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 28 septembre 2015,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française est arrêté ainsi qu'il suit:

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve: *néant*.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

**Trémoulet, Jean-Marc** Nigend : 128 466

Pour le grade d'adjudant de réserve: *néant*.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: *néant*.

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

*Néant.*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
B. SOUBELET*